

Enquête Technologies de l'information et de la communication (TIC ménages)

Présentation devant la commission
Démographie et Questions Sociales du CNIS



Louise Viard-Guillot
Insee, division Conditions de vie des ménages

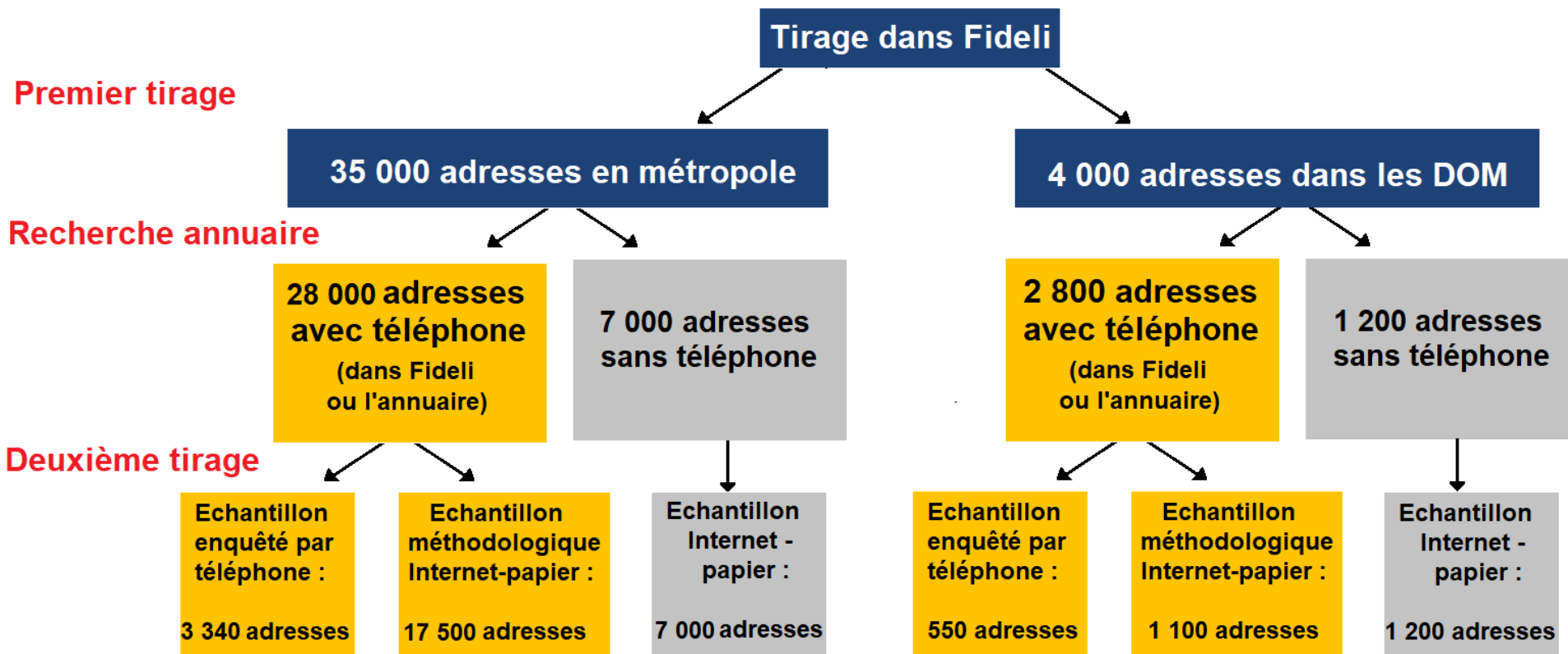
14 juin 2023

L'enquête annuelle TIC auprès des ménages a été mise en place en 2007 pour répondre à un règlement européen.

- Depuis 2019, l'enquête TIC se conforme au règlement 2019/1700 établissant un cadre commun pour les statistiques européennes relatives aux personnes et aux ménages.
- Objectif : connaître l'équipement et les usages des ménages dans le domaine des TIC (téléphone fixe et mobile, informatique, Internet sur support fixe et mobile).
- Collecte de fin mars à mi-juin, chaque année
- 31 000 ménages ordinaires, champ France hors Mayotte, tirage d'un individu Kish
- Protocole multimode (téléphone, Internet/papier)

- **2007 : Première enquête téléphonique** (7 000 ménages en métropole)
 - Limite : champ restreint aux seuls individus dans l'annuaire
- **2008 : Enquête téléphonique étendue aux DOM** (7 400 ménages)
Enquête complémentaire en face-à-face (2 000 ménages)
- **2010 : Première enquête complémentaire par voie postale** (9 000 ménages)
 - Limite : les deux échantillons n'étant pas comparables, impossible de mesurer l'effet du mode de collecte
- **2011 : Mise en place du protocole de collecte actuel**
 - Création d'un échantillon postal « méthodologique » pour mesurer l'effet du mode de collecte (5 000 ménages)
- **2012 : Le mode de collecte Internet vient compléter le mode « papier »**
- **2020 : Enquête TIC annulée à cause de la pandémie de Covid19**
- **2021 : Au quatrième trimestre, enquête méthodologique en face-à-face**
 - Test méthodologique pour mesurer les biais de l'enquête TIC classique

Deux phases de tirage pour obtenir six sous-échantillons :



L'enquête TIC comprend entre 80 et 90 questions :

- La plupart des questions demeure d'une année sur l'autre :
 - ◆ Équipement des ménages en Internet
 - ◆ Pratiques en ligne (fréquence d'usage, réseaux sociaux, apprentissage en ligne...)
 - ◆ L'administration en ligne
 - ◆ Les achats en ligne
 - ◆ Les caractéristiques socio-démographiques (sexe, âge, nombre d'habitants du ménage, diplôme, situation matrimoniale, nationalité, situation dans l'emploi, santé, revenus du ménage)

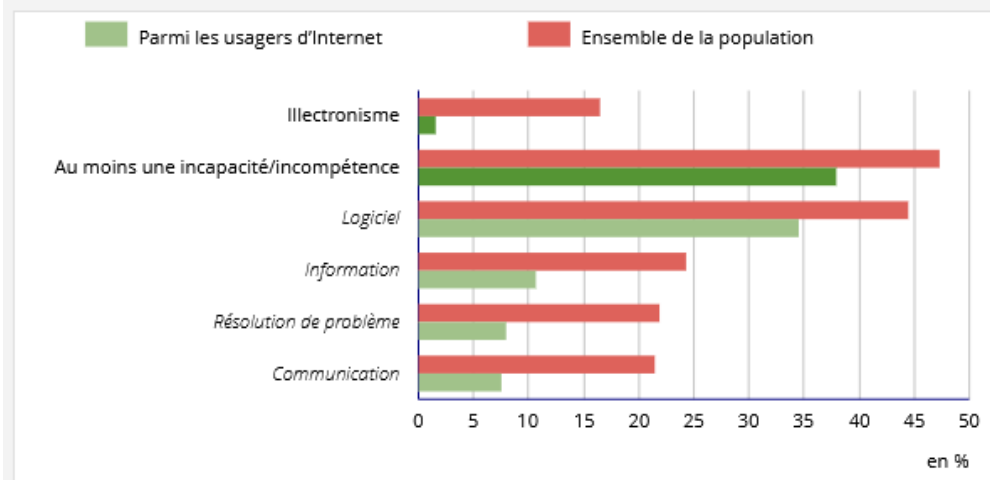
- Certains modules européens apparaissent par roulement ou sont nouveaux :
 - Compétences en informatique (capacités techniques et repérage d'infox)
 - Confidentialité et protection de la vie privée (limitation des cookies...)
 - L'écologie et les TIC (critères d'achat et recyclage des appareils usagés)
 - Les objets connectés
 - Questions sur les suppressions de comptes gratuits en ligne

- Certains modules de questions sont d'initiative française et font l'objet de discussion lors d'un comité de concertation annuel :
 - L'équipement et l'usage du téléphone
 - Le renoncement aux démarches administratives
 - L'exposition aux écrans
 - Apprentissage des TIC

En 2019, l'illectronisme concerne 17 % de la population en France

- **15 %** des personnes n'ont pas utilisé Internet au cours de l'année et **2 %** sont dépourvues de compétence de base dans 4 domaines numériques.
- Les personnes les plus âgées, les moins diplômées, aux revenus modestes, vivant seules ou en couple sans enfant ou encore dans les DOM sont les plus touchées par le défaut d'équipement et le manque de compétences.
- L'Insee utilise aussi l'enquête TIC pour estimer l'illectronisme au niveau régional.
- *Publication actualisée sur les données 2021 à paraître*

Figure 3 - Part de personnes ayant une incapacité ou en situation d'illectronisme



Lecture : en 2019, 24 % de la population n'a pas su obtenir des informations sur Internet (11 % parmi les usagers d'Internet).

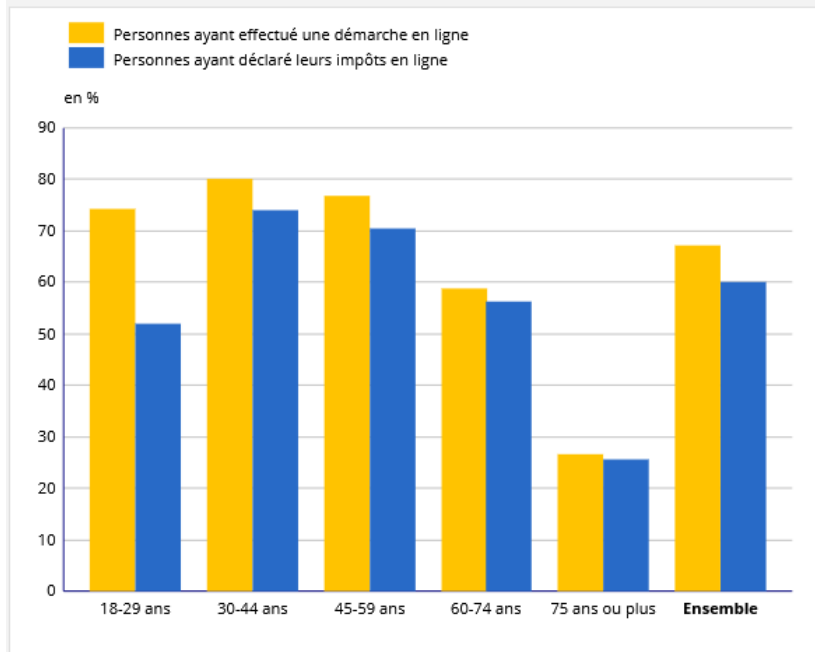
Champ : individus de 15 ans ou plus, France hors Mayotte.

Source : TIC ménages 2019.

Un tiers des adultes ont renoncé à effectuer une démarche administrative en ligne en 2021

- Les personnes qui n'ont pas effectué de démarche en ligne ou renoncent à en accomplir sont essentiellement plus âgées, peu ou pas diplômées, de niveau de vie modeste et vivent seules ou au sein d'un couple sans enfant
- Un quart des personnes ayant renoncé à une démarche en ligne n'ont pas trouvé d'autre moyen de remplir cette démarche et y ont renoncé définitivement.
- Si les femmes renoncent un peu plus fréquemment à au moins une démarche en ligne, elles trouvent aussi plus souvent d'autres manières d'effectuer ces démarches.

Figure 1a – Part de personnes ayant fait une démarche administrative en ligne en 2021 selon l'âge



Lecture : 26,6 % des personnes âgées de 75 ans ou plus résidant en France métropolitaine ont effectué au moins une démarche administrative en ligne dans l'année précédant l'interrogation.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire de 18 ans ou plus.

Source : Insee, enquête TIC 2021.

→ Équipement téléphonique en 2021

- 94 % des 15-29 ans ont un smartphone, contre 36 % pour les 75 ans ou plus (cf. graphique).

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6036909>

→ 82 % des internautes protègent leurs données

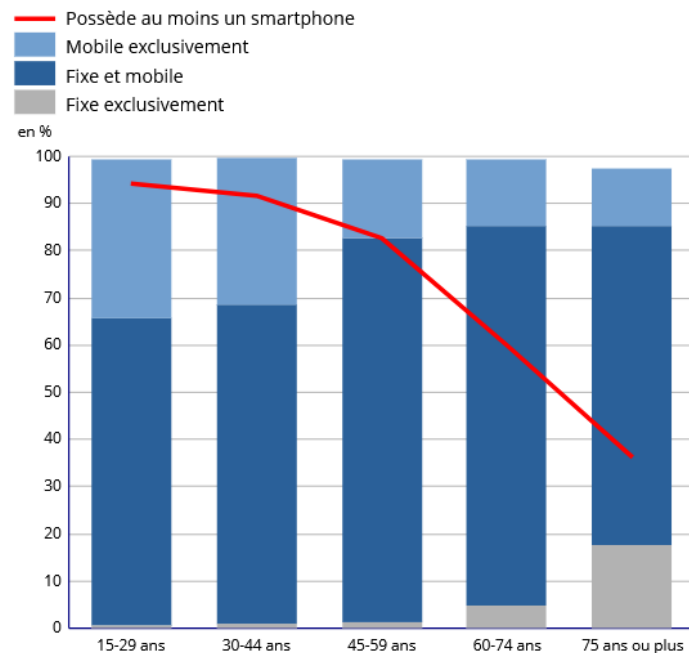
- Les personnes âgées, les plus défavorisées et celles qui ont de faibles compétences numériques protègent moins que les autres leurs données, en 2022.
- Les personnes de 75 ans ou plus sont un peu plus souvent victimes d'attaques en ligne (redirection vers un site Internet frauduleux, usurpation de mail...).

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6475020>

→ Utilisation des équipements connectés

- Les hommes utilisent plus que les femmes tous les appareils domotiques (alarmes, assistants virtuels, appareils de gestion de l'énergie...), sauf les appareils électroménagers connectés.
- À état de santé égal, les plus aisés ont 1,5 fois plus de chances que les plus pauvres d'avoir eu accès à un dispositif connecté pour monitorer leur santé.

Figure 1 - Type d'équipement téléphonique selon l'âge



Lecture : 94,1 % des 15-29 ans possèdent un smartphone en 2021.

Champ : France hors Mayotte, personnes de 15 ans ou plus vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête TIC ménages 2021.

Merci de votre attention !
